

24. Les négociations commerciales devraient être menées sur la base de la réciprocité globale des avantages mutuels. Tous les participants devraient apporter une contribution appropriée au règlement des problèmes commerciaux. Cette contribution devrait être proportionnelle aux avantages qu'ils retirent de l'ouverture des marchés internationaux, à leur poids économique ainsi qu'à l'intérêt qu'ils ont à renforcer et à améliorer le système multilatéral. Des arrangements appropriés devraient également permettre aux pays ayant un statut d'observateur auprès du GATT de participer aux NCM s'ils sont disposés à contribuer à la réalisation des objectifs globaux des négociations.
  
25. Enfin, le Canada reconnaît l'importance du respect des engagements existants pour assurer que les parties contractantes agissent en pleine conformité des règles et principes enchâssés dans l'Accord général. La capacité de contrer les pressions protectionnistes sera nettement l'un des grands facteurs de l'instauration d'un environnement favorable à l'engagement d'une nouvelle série de négociations. Par ailleurs, le lancement en temps utile des NCM reste le meilleur moyen d'améliorer les possibilités qu'ont les parties contractantes de faire reculer le protectionnisme.